

Séance du vendredi 10 juin 2016

Date de la convocation : 03 juin 2016

Membres en exercice : 14
L'an deux mille seize et le dix juin à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 10
Représentés : 3
Votants : 13

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Anne-Marie GRAFFOUILLERE, Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER
Représentés : Jean-Charles FAYON, Sébastien BOURDIE, Gilles ENGELVIN
Excusés :
Absents : Yannick BOULET
Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: EP SUPPLEMENTAIRES A AULIAC -
DE_2016_036**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.
le montant total HT de l'opération s'élève à 5 250.03 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement sera appelé au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1°) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°) d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3°) de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 10 juin 2016

Date de la convocation : 03 juin 2016

Membres en exercice : 14
L'an deux mille seize et le dix juin à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 10
Représentés : 3
Votants : 13

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Anne-Marie GRAFFOUILLERE, Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER
Représentés : Jean-Charles FAYON, Sébastien BOURDIE, Gilles ENGELVIN
Excusés :
Absents : Yannick BOULET
Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: EP SUITE RENF BT A LINIARGUES -
DE_2016_037**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total HT de l'opération s'élève à 8 055.07 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement sera appelé au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1°) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°) d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3°) de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 10 juin 2016

Date de la convocation : 03 juin 2016

Membres en exercice : 14
L'an deux mille seize et le dix juin à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 10
Représentés : 3

Votants : 13

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Anne-Marie GRAFFOUILLERE, Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER

Représentés : Jean-Charles FAYON, Sébastien BOURDIE, Gilles ENGELVIN

Excusés :

Absents : Yannick BOULET

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

Objet: ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE RD404 AU BOURG - DE_2016_038

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total HT de l'opération s'élève à 8 387,21 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 24 mars 2016, avec effet au 1er novembre 2015, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 60 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le cadre de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1°) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.
- 2°) d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3°) de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 10 juin 2016

Date de la convocation : 03 juin 2016

Membres en exercice :
14

L'an deux mille seize et le dix juin à 20 heures 30, l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 10

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Anne-Marie
GRAFFOUILLERE, Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE, Patrice
CRISPOUL, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal
SOULIER, Bernard TALAMANDIER

Représentés: 3

Représentés: Jean-Charles FAYON, Sébastien BOURDIE, Gilles
ENGELVIN

Votants: 13

Excusés:

Absents: Yannick BOULET

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES "REHABILITATION MAISON PREVOT" -
DE_2016_039**

Monsieur le Maire expose que des travaux supplémentaires doivent être engagés sur le projet de "Réhabilitation
Maison Prévot":

- Pour le lot n° 9 Peinture- Nettoyage : Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 1 620.00 € HT
- Pour le lot n° 6 Platerie-Isolation : Le montant des travaux s'élève à 3 117.20 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter ces travaux supplémentaires
- charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour toutes les formalités.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 10 juin 2016

Date de la convocation : 03 juin 2016

Membres en exercice : 14
L'an deux mille seize et le dix juin à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 10
Représentés : 3
Votants : 13

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER
Représentés : Jean-Charles FAYON, Sébastien BOURDIE, Gilles ENGELVIN
Excusés :
Absents : Yannick BOULET
Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES VILLAGE DE LISSARGUES -
DE_2016_040**

Le Maire expose que la réalisation des travaux du village de Lissargues a entraîné des suppléments (bordure, prise d'eau de cheneaux, extension de réseau d'eau supplémentaire non prévu dans l'appel d'offres).

Le Conseil Municipal prend acte de toutes ces réalisations supplémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant pour un montant de 26 301.81 € TTC.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 10 juin 2016

Date de la convocation : 03 juin 2016

Membres en exercice :
14

L'an deux mille seize et le dix juin à 20 heures 30, l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 10

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Anne-Marie
GRAFFOUILLERE, Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE, Patrice
CRISPOUL, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEIROUX, Chantal
SOULIER, Bernard TALAMANDIER

Représentés: 3

Représentés: Jean-Charles FAYON, Sébastien BOURDIE, Gilles
ENGELVIN

Votants: 13

Excusés:

Absents: Yannick BOULET

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D EMPLOI -
DE_2016_041**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 198, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont
créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Etant donné que le contrat d'emploi d'avenir se termine le 16 juin 2016, Monsieur le Maire propose la création d'un
emploi d'adjoint technique 2ème classe stagiaire à temps complet à compter du 17 juin 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au
budget.

ADOpte A L'UNANIMITE des membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 10 juin 2016

Date de la convocation : 03 juin 2016

Membres en exercice : 14
L'an deux mille seize et le dix juin à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 10
Représentés : 3
Votants : 13

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Anne-Marie GRAFFOUILLERE, Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER
Représentés : Jean-Charles FAYON, Sébastien BOURDIE, Gilles ENGELVIN
Excusés :
Absents : Yannick BOULET
Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: ECHANGE COMMUNE / SCI FEN TU FASIAM -
DE_2016_042**

ANNULE ET REMPLACE DE_2015_022

Au village de Bolzat, la SCI FEN TU FASIAM cède à la commune une superficie de 26 m² à prendre sur la parcelle cadastrée Section C n° 138 pour l'élargissement de la voirie, et en contrepartie, la Commune cède à la SCI FEN TU FASIAM une superficie de 154 m² provenant du domaine public de la Commune.

Cette échange se fera moyennant une soulte de 128 m² à 3.50 € soit 448 € à la charge de la SCI.

Cet échange n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie dont est tirée la superficie vendue et que par suite, conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie publique, le bien cédé par la Commune se trouve déclassé de son domaine public et l'opération est dispensée d'enquête publique.

Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches et de signer tous les documents à intervenir.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 10 juin 2016

Date de la convocation : 03 juin 2016

Membres en exercice : 14
L'an deux mille seize et le dix juin à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 10
Représentés : 3
Votants : 13

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER
Représentés : Jean-Charles FAYON, Sébastien BOURDIE, Gilles ENGELVIN
Excusés :
Absents : Yannick BOULET
Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: ECHANGE COMMUNE / GAUTIER -
DE_2016_044**

ANNULE ET REMPLACE DE_2015-021

Au village d'Auliac, Monsieur GAUTIER cède à la Commune une superficie de 20 m² à prendre sur la parcelle cadastrée Section K n° 658, et qu'en contrepartie, la Commune cède à Monsieur GAUTIER une superficie de 33 m² provenant du domaine public de la Commune.

Cet échange est fait sans soulte, les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la Commune.

Cet échange n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie dont est tirée la superficie vendue et que par suite, conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie publique, le bien cédé par la Commune se trouve déclassé de son domaine public et l'opération est dispensée d'enquête publique.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches et de signer tous les documents à intervenir.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 10 juin 2016

Date de la convocation : 03 juin 2016

Membres en exercice :
14

L'an deux mille seize et le dix juin à 20 heures 30, l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 10

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Anne-Marie
GRAFFOUILLERE, Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE, Patrice
CRISPOUL, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal
SOULIER, Bernard TALAMANDIER

Représentés: 3

Représentés: Jean-Charles FAYON, Sébastien BOURDIE, Gilles
ENGELVIN

Votants: 13

Excusés:

Absents: Yannick BOULET

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: ECHANGE COMMUNE / COURET -
DE_2016_045**

Au village de Lissargues, Monsieur COURET cède à la Commune une superficie de 67 m² à prendre sur la parcelle cadastrée Section B n° 541, et en contrepartie, la Commune cède à Monsieur COURET une superficie de 74 m² provenant du domaine public de la Commune.

L'échange se fait sans soulte, les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la Commune.

Cet échange n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie dont est tirée la superficie vendue et que par suite, conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie publique, le bien cédé par la Commune se trouve déclassé de son domaine public et l'opération est dispensée d'enquête publique.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches et de signer tous les documents à intervenir.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 10 juin 2016

Date de la convocation : 03 juin 2016

Membres en exercice : 14
L'an deux mille seize et le dix juin à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 10
Représentés : 3
Votants : 13

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER
Représentés : Jean-Charles FAYON, Sébastien BOURDIE, Gilles ENGELVIN
Excusés :
Absents : Yannick BOULET
Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

Objet: ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE RD404 AU BOURG - DE_2016_046

ANNULE ET REMPLACE DE_2013_68

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total HT de l'opération s'élève à 8 387.21 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 24 mars 2016, avec effet au 1er novembre 2015, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 60 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1°) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°) d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3°) de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 10 juin 2016

Date de la convocation : 03 juin 2016

Membres en exercice :
14

L'an deux mille seize et le dix juin à 20 heures 30, l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 10

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Anne-Marie
GRAFFOILLERE, Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE, Patrice
CRISPOUL, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal
SOULIER, Bernard TALAMANDIER

Représentés: 3

Représentés: Jean-Charles FAYON, Sébastien BOURDIE, Gilles
ENGELVIN

Votants: 13

Excusés:

Absents: Yannick BOULET

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

Objet: DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNE DM001 -
DE_2016_047

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2158 - 36	Autres installat ^o , matériel et outillage	14.00	
2128 - 14	Autres agencements et aménagements	-14.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à TALIZAT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 10 juin 2016

Date de la convocation : 03 juin 2016

Membres en exercice :
14

L'an deux mille seize et le dix juin à 20 heures 30, l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 10

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Anne-Marie
GRAFFOUILLERE, Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE, Patrice
CRISPOUL, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal
SOULIER, Bernard TALAMANDIER

Représentés: 3

Représentés : Jean-Charles FAYON, Sébastien BOURDIE, Gilles
ENGELVIN

Votants: 13

Excusés :

Absents : Yannick BOULET

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET COMMUNE DM 002 -
DE_2016_048**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

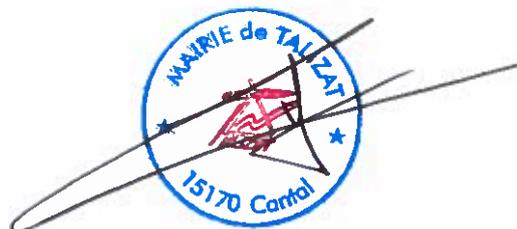
FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-6000.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	6000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315 - 14	Installat ⁿ , matériel et outillage techni	6000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		6000.00
TOTAL :		6000.00	6000.00
TOTAL :		6000.00	6000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à TALIZAT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 10 juin 2016

Date de la convocation : 03 juin 2016

Membres en exercice : 14
L'an deux mille seize et le dix juin à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 10
Représentés : 3
Votants : 13

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER
Représentés : Jean-Charles FAYON, Sébastien BOURDIE, Gilles ENGELVIN
Excusés :
Absents : Yannick BOULET
Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

**Objet: Inscription d'un itinéraire au PDIPR -
DE_2016_049**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que *les Communautés de Communes de Saint-Flour-Margeride, de la Planèze et du Pays de Pierrefort* ont élaboré un projet d'aménagement d'un itinéraire de randonnée VTT sur plusieurs jours intitulé le Grand Tour VTT de la Planèze (nom provisoire), traversant le territoire communal.

Ce tracé entend être un produit touristique à part entière mais il doit également relier les espaces VTT de Saint-Flour, de la Planèze, de Pierrefort ainsi que la Grande Traversée du Massif Central à VTT. A noter que ce tracé suit en grande partie le réseau de randonnée local existant et qu'il sera ouvert à la pratique du VTT à assistance électrique.

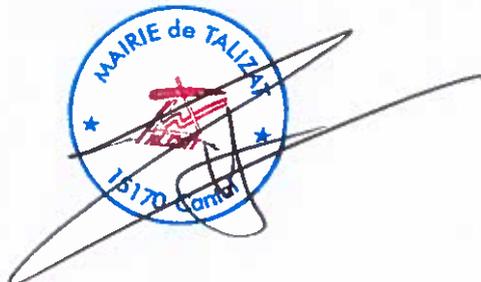
En vue de solliciter auprès du Conseil départemental, l'inscription de cet itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, (*et éventuellement une aide financière pour la réalisation des travaux d'aménagement*), il est nécessaire que le Conseil Municipal s'engage à la conservation du caractère public et ouvert des chemins ruraux, propriétés du domaine privé de la commune, empruntés par l'itinéraire.

Après avoir pris connaissance du tracé de l'itinéraire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable au projet d'aménagement d'itinéraire de randonnée présenté ;
- approuve l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, des chemins ruraux ou portions de chemins ruraux, et des portions d'itinéraires traversant des terrains communaux ou sectionaux dont la gestion est assurée par le Conseil Municipal, lesquels sont **reportés dans le tableau ainsi que sur la carte annexés à la présente délibération**.
- s'engage, conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 (abrogée), de la circulaire d'application du 30 août 1988, et de l'article L361-1 du Code de l'Environnement à conserver le caractère public et ouvert de ces chemins, et en cas de nécessité justifiant une suppression ou une aliénation, à proposer et à recueillir préalablement l'accord du Conseil départemental sur un itinéraire de substitution présentant des conditions adaptées à la pratique de la promenade et de la randonnée.
- accepte le balisage et la mise en place de panneaux, nécessaires à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de randonnée.
Pour les parties éventuelles d'itinéraires traversant des propriétés communales ou sectionales, soumises au régime forestier, cette signalisation sera réalisée en concertation avec les services de l'Office National des Forêts.

Par ailleurs, dans un souci de sécurité des usagers, de sauvegarde de l'environnement et de bonne entente entre les randonneurs et les habitants, le Conseil Municipal s'engage à diffuser ou à faire diffuser une information du public regroupant des recommandations de prudence et de respect du milieu naturel et des propriétés.
Cette information s'appuiera notamment sur l'affichage et la diffusion des documents que le Conseil départemental éditera à cet effet.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Bernard CHAMBARON



Séance du vendredi 10 juin 2016

Date de la convocation : 03 juin 2016

Membres en exercice : 14
L'an deux mille seize et le dix juin à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 10
Représentés : 3
Votants : 13

Présents : Bernard CHAMBARON, Pierre BILA, Anne-Marie GRAFFOILLERE, Patrick BERTRAND, Jérôme COLLE, Patrice CRISPOUL, Bernadette PORTAL, Jean-Paul POUDEROUX, Chantal SOULIER, Bernard TALAMANDIER
Représentés : Jean-Charles FAYON, Sébastien BOURDIE, Gilles ENGELVIN
Excusés :
Absents : Yannick BOULET
Secrétaire de séance : Monsieur Pierre BILA

20 heures 30

Objet: Réalisation d'un contrat de Prêt d'un montant total de 70 000 € consenti par la Caisse des Dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation parc social public de 4 logements - DE_2016_050

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, DELIBERE

pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et consignations un contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant total de 70 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du prêt	PAM
Montant	70 000 €
Durée totale de la Ligne du prêt	15 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0.6 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %
profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	"double révisabilité limitée" (DL)
Taux de progressivité des échéances	DL : de 0 % à 50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bernard CHAMBARON

